

# CHRISTIAN GAUZY

---

DIPLÔMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE  
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE  
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL  
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE  
15000 AURILLAC  
TÉL. 04 71 48 01 56  
FAX 04 71 64 13 30  
E-mail: cgauzy@gauzy-socagec.com

## OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE 2020**



---

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE, LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ - SIRET 390 646 461 00033



# CHRISTIAN GAUZY

DIPLOMÉ ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE  
DE CLERMONT-FERRAND

EXPERT COMPTABLE DPLE  
INSCRIT AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL  
DE LA RÉGION AUVERGNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INSCRIT AUPRÈS DE LA COUR D'APPEL  
DE RIOM

3, RUE AMPÈRE  
15000 AURILLAC  
TÉL. 04 71 48 01 56  
FAX 04 71 64 13 30

E-mail : [cgauzy@gauzy-socagec.com](mailto:cgauzy@gauzy-socagec.com)

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs, les adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes ont été arrêtés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. 09

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder



mon opinion.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je vous précise que je n'ai pas fourni à votre association de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **II. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la réalité des valeurs figurant à l'actif du bilan.
- le traitement comptable et le rattachement des subventions et autres produits à l'exercice.
- les conséquences de la crise sanitaire sur les résultats de votre association et la présentation de ses comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il est rappelé qu'il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

#### **V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

J'ai effectué l'audit des comptes de votre association conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, dans le cadre desquelles le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation

Ch

et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aurillac, Le 05 mars 2021.

Le commissaire aux comptes,

Christian GAUZY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gauzy', with a stylized flourish extending from the bottom right.

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
10 Avenue de Besserette  
15100 SAINT FLOUR

**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2020**

- Bilan

- Compte de résultat

- Annexe

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 827	22 604	3 224	5 103	- 1 879	
Autres immobilisations corporelles	47 245	23 288	23 956	24 614	- 658	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>73 072</b>	<b>45 892</b>	<b>27 180</b>	<b>29 717</b>	<b>- 2 537</b>	
<b>Stocks en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	3 699	1 447	2 252	4 732	- 2 480	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	2 246		2 246		2 246	
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	44 036		44 036	11 323	32 713	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	78 455		78 455	108 257	- 29 802	
Charges constatées d'avance	1 323		1 323	1 065	258	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>129 759</b>	<b>1 447</b>	<b>128 312</b>	<b>125 377</b>	<b>2 935</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>202 831</b>	<b>47 339</b>	<b>155 492</b>	<b>155 094</b>	<b>398</b>	

Christian GAUZY  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Bilan association(suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	38 775	38 775	
. Report à nouveau	20 767	-1 164	21 931
. Résultat de l'exercice	24 542	21 931	2 611
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	18 577	19 173	- 596
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>102 662</b>	<b>78 716</b>	<b>23 946</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	25 163	42 141	- 16 978
Autres	23 667	34 238	- 10 571
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 000		4 000
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>52 830</b>	<b>76 378</b>	<b>- 23 548</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>155 492</b>	<b>155 094</b>	<b>398</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

**Christian GAUZY**

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

3, rue Ampère - 15000 AURILLAC

Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	109 764		109 764	130 374	- 20 610	-15,81
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>109 764</b>		<b>109 764</b>	<b>130 374</b>	<b>- 20 610</b>	<b>-15,81</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			219 992	224 517	- 4 525	-2,02
Cotisations			890	820	70	8,54
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			5	4	1	25,00
Reprise de provisions			3 283	2 127	1 156	54,35
Transfert de charges			15 026	18 994	- 3 968	-20,89
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>239 197</b>	<b>246 461</b>	<b>- 7 264</b>	<b>-2,95</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>348 961</b>	<b>376 836</b>	<b>- 27 875</b>	<b>-7,40</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations			42	144	- 102	-70,83
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>42</b>	<b>144</b>	<b>- 102</b>	<b>-70,83</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			4 245	537	3 708	690,50
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>4 245</b>	<b>537</b>	<b>3 708</b>	<b>690,50</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>353 248</b>	<b>377 516</b>	<b>- 24 268</b>	<b>-6,43</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>353 248</b>	<b>377 516</b>	<b>- 24 268</b>	<b>-6,43</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	78 362	99 633	- 21 271	-21,35
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	5 896	6 169	- 273	-4,43
Services extérieurs	13 541	12 941	600	4,64
Autres services extérieurs	32 951	28 698	4 253	14,82
Impôts, taxes et versements assimilés	2 695	2 660	35	1,32
Salaires et traitements	154 627	162 169	- 7 542	-4,65
Charges sociales	27 510	34 162	- 6 652	-19,47
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	8 393	5 869	2 524	43,01
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	1 447	3 283	- 1 836	-55,92
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	3 283		3 283	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>328 705</b>	<b>355 585</b>	<b>- 26 880</b>	<b>-7,56</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>328 705</b>	<b>355 585</b>	<b>- 26 880</b>	<b>-7,56</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>24 542</b>	<b>21 931</b>	<b>2 611</b>	<b>11,91</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>353 248</b>	<b>377 516</b>	<b>- 24 268</b>	<b>-6,43</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

Christian GAUZY  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLIAC

Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## Annexes Associations 2020

### PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 155 491,96 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 24 542,02 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/03/2021 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

L'activité de l'association a été impactée lors du premier confinement. En effet, seuls les enfants du personnel soignant pouvaient être accueillis au sein de la structure.

### AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

La crise sanitaire a eu un impact sur l'accueil des enfants durant le premier confinement. Il y a eu de ce fait moins d'activité.

Pour faire face à la fermeture des sites d'accueil des enfants, l'association a eu recours à plusieurs systèmes:

- Mise en place du télé travail pour certains salariés,
- Arrêt maladie pour garde d'enfants,
- La prise de congès ainsi que la récupération des heures ont été mis en place.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

### PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

#### **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

#### **Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE NECTOUX ET ASSOCIES

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Annexes Associations 2020 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	67 216	5 856		73 072
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>67 216</b>	<b>5 856</b>		<b>73 072</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL II</b>				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	20 724	1 879		22 604
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	14 877	4 900		19 777
Matériel de bureau et informatique	1 898	1 614		3 512
Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>37 499</b>	<b>8 393</b>		<b>45 892</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>37 499</b>	<b>8 393</b>		<b>45 892</b>

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	4 498	4 498	
Autres créances	44 036	44 036	
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 323	1 323	
<b>TOTAL</b>	<b>49 857</b>	<b>49 857</b>	

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	44 036
<b>TOTAL</b>	<b>44 036</b>

Christian GAUZY  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 08 Fax 04 71 84 13 30

## Annexes Associations 2020 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Fonds associatifs sans droit de reprises:</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
<b>Réserves:</b>				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	38 775			38 775
<b>SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>38 775</b>			<b>38 775</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprises:</b>				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	19 173	3 649	4 245	18 577
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
<b>SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)</b>	<b>19 173</b>	<b>3 649</b>	<b>4 245</b>	<b>18 577</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>57 948</b>	<b>3 649</b>	<b>4 245</b>	<b>57 352</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Report à nouveau avant répartition du résultat**

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		20 767
<b>SOLDE</b>		<b>20 767</b>

**Subventions d'investissement****Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	VEHICULE	16 800			16 800
CAF	MOBILIER	2 910			2 910
CAF	MOBILIER		3 649		3 649
<b>TOTAL</b>		<b>19 710</b>	<b>3 649</b>		<b>23 359</b>

**Reprises**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CAF	VEHICULE	313	3 360		3 673
CAF	MOBILIER	224	659		883
CAF	MOBILIER		226		226
<b>TOTAL</b>		<b>537</b>	<b>4 245</b>		<b>4 782</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Provisions pour risques et charges**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients	3 283	1 447	3 283	1 447
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 283</b>	<b>1 447</b>	<b>3 283</b>	<b>1 447</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>3 283</b>	<b>1 447</b>	<b>3 283</b>	<b>1 447</b>
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		1 447	3 283	
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	25 163	25 163		
Dettes fiscales et sociales	23 667	23 667		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	4 000	4 000		
<b>TOTAL</b>	<b>52 830</b>	<b>52 830</b>		

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Charges à payer par poste de bilan**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	9 800
Dettes fiscales et sociales	21 433
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>31 233</b>

**Christian GAUZY**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30

**Annexes Associations 2020 (suite)****AUTRES INFORMATIONS*****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 13 842 E.

***Effectif moyen***

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'association</b>
Cadres		
Non cadres	4	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

**Christian GAUZY**  
 EXPERT COMPTABLE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES  
 3, rue Ampère - 15000 AURILLAC  
 Tél. 04 71 48 01 56 Fax 04 71 64 13 30